

DELIBERATION N° 13

Subventions aux associations – conventions de partenariat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE 26 MAI DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 19 mai 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 2.3), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, Monsieur ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 2.3), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n° 2.3), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à Mme GAILLARD Marie Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude à M. BREBION Bernard, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

Mme Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibération n° 14 en date du 16 décembre 2010, le montant des subventions attribuées pour le premier semestre 2011, (calculé sur la base de 50 % du montant de la subvention ordinaire attribuée en 2010 par la collectivité), était décliné avec un échéancier de janvier à juin 2011.

A l'issue des rencontres intervenues avec les associations, il convient d'arrêter le montant du solde à attribuer aux dites associations ainsi que l'échéancier de versements pour le second semestre 2011.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2144-3,
- le Code Général de la Propriété des personnes publiques et plus particulièrement son article L 2125-1
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et plus particulièrement son article 10,
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi susvisée, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- les délibérations n° 12 et n° 14 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2010 portant respectivement sur l'adoption du budget primitif 2011 et les subventions aux associations,
- le budget supplémentaire de l'exercice 2011 adopté précédemment,

Considérant :

- le tableau annexé à la présente délibération portant récapitulation du montant des subventions se rapportant à l'exercice 2011 et précisant l'échéancier de versements ainsi que les aides en nature,
- le projet de convention-cadre.

Considérant l'avis formulé par les commissions municipales n° 1 et n° 2 réunies respectivement les 16 et 17 mai dernier

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser les versements se rapportant au second semestre 2011 tels que définis dans le tableau ci-annexé,
- de valider la convention-cadre figurant en annexe,
- de préciser que les conventions de partenariat seront établies sur la base de cette convention-cadre qui sera adaptée à chaque situation particulière et notamment conformément aux décisions adoptées par le Conseil Municipal en matière d'attribution de subventions,
- d'autoriser la signature des conventions de partenariat à intervenir avec les associations mentionnées dans le tableau

Il est rappelé que le Conseil Municipal, par délibération n° 46 en date du 26 mars 2009, a autorisé la signature de conventions triennales d'objectifs et de partenariat avec les associations suivantes :

- Maison des Jeunes / Maison pour Tous de Neuville,
- Maison des Jeunes et de la Culture – Centre Ville,
- Maison Jacques Prévert
- et Oxygène.

Ces conventions arriveront à échéance le 31 décembre 2011.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--